

Fiche de demande d'intervention

Service gratuit et de proximité

réservé aux particuliers de 65 ans et plus et/ou en situation de handicap

Veuillez retourner le formulaire complété accompagné d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et d'une carte d'invalidité si titulaire.

Nom :	Prénom :		
Date de naissance :	Taux MDPH :		
Adresse :			
.....			
Téléphone :	Mail :		
<input type="checkbox"/> Maison	<input type="checkbox"/> Appartement	Etage :	Ascenseur <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non



2 collectes maximum par an et par foyer



Uniquement le vendredi après-midi selon les disponibilités du service VOIRIE
Les encombrants à débarrasser devront se trouver dans un lieu accessible aux agents de la ville. Le ramassage ne pourra s'effectuer dans une cave ou un grenier.

Descriptif des encombrants à débarrasser

Seuls les déchets mentionnés lors de la prise de rendez-vous seront collectés.

.....

.....

.....

Préciser si possible Poids / Dimension :

En cas de détection de déchets non autorisés, ces déchets seront laissés sur place en l'état.

J'ai lu et j'accepte les conditions du service (horaires, emplacement et conformité des déchets)

Date & signature

	Encombrants acceptés
MOBILIER	table -chaise-armoire-meuble cuisine
LITERIE	Lit - matelas - sommier
EQUIPEMENTS	machine à laver – téléviseur – réfrigérateur – four -cuisinière – aspirateur – appareil chauffage
PUERICULTURE	Poussette - landau – siège auto
JARDINS	Tondeuse – barbecue – mobilier de jardin
Pas de démontage de meubles lors de l'évacuation	

Les objets encombrants ne devront pas présenter de danger (pointes apparentes, parties tranchantes) lors de la manipulation ou durant leur présence sur le domaine public. Chacun des déchets devra pouvoir être manipulé, soulevé, transporté et chargé normalement par deux personnes au maximum sans occasionner de risques pour le personnel.

Après ramassage, le balayage et le nettoyage des éventuels débris restent à la charge du déposant.

Les encombrants restent sous la responsabilité du déposant jusqu'à leur enlèvement par le service de collecte. Aucun encombrant ne devra être sorti sur le domaine public sans rendez-vous préalable

Déchets non acceptés	Traitement de ces déchets
Les ordures ménagères	Collecte ordures ménagères
Les déchets de bricolage : portes, fenêtres, volets, revêtements de sol	Traitement et évacuation par l'entreprise effectuant les travaux
Le linge : vêtements, chaussures, linge de toilette, linge de maison...	Containers blancs à disposition ou dons aux associations
Les bouteilles de gaz	Déposées à un point de collecte
Les déchets verts : taille, feuilles, tonte	S'adresser à la personne qui réalise les travaux en espaces verts pour un dépôt en déchetterie ou compostage sur site.
Les déchets provenant de travaux : déblais, gravats décombres, plâtres et tous déchets provenant de la démolition (cadres de fenêtres, portes...)	S'adresser à la personne qui réalise les travaux pour un dépôt en déchetterie.
Les déchets spécifiques : pneumatiques, batteries automobiles, bidon d'huile, peintures, solvants et produits chimiques.	Dépôt en déchetterie obligatoire (déchets dangereux et non encombrants).
Appareils sanitaires : radiateurs, chaudières démontées, cumulus, ballons d'eau chaude, chauffe-eau non électrique, lavabos, baignoires, bacs à douche, bidets	S'adresser à la personne qui réalise les travaux pour un dépôt en déchetterie
Carcasses et pièces de véhicule	Ferrailleur ou épaviste